

Quel contrôle médical dois-je suivre ?

LICENCIÉ

MAJEUR

MINEUR

Moins de 18 ans au jour de la demande de licence.

Plus de 18 ans au jour de la demande de licence.

Toutes les situations de licence.

Première licence. OU
Reprise de licence après un arrêt.

Renouvellement de licence.

Questionnaire relatif à l'état de santé à remplir.

Obligation de produire un certificat médical de moins de 12 mois. 📄

Le **certificat médical** reste valable pendant 3 ans + **Questionnaire de Santé** à remplir chaque année.

Si le questionnaire n'est pas valide * alors obligation de produire un certificat médical de moins de 6 mois.

Au cours des 3 ans, si le questionnaire de santé n'est pas valide * alors obligation de produire un certificat médical de moins de 6 mois.

Après les 3 ans, obligation de produire un certificat médical de moins de 12 mois. 📄

L'article D231-1-4-1 du code du sport prévoit ainsi que les mineurs pour obtenir ou renouveler leur licence auprès de la fédération doivent remplir conjointement avec les personnes exerçant l'autorité parentale un questionnaire relatif à leur état de santé.

Les personnes exerçant l'autorité parentale attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donnent lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport concerné, datant de moins de 6 mois.

(*) Dès la première réponse **OUI** dans le questionnaire.